

**GASNOT Marcel**  
**31/03/1884 – 25/08/1914 (30 ans)**

© Ministère de la défense - Mémoire des hommes

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom **GANOT**

Prénoms *Marcel*

Grade *2<sup>e</sup> classe*

Corps *130<sup>e</sup> Régiment infanterie*

N<sup>o</sup> Matricule. *301708* au Corps. Cl. *1904*  
*915* au Recrutement *Mamers*

Mort pour la France le *25 août 1914*  
*Marseille* *Meuse*

Genre de mort *Mort sur le terrain*

Né le *31 Mars 1884*  
à *Cher* Département *Sarthe*

Arr<sup>o</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon),  
à défaut rue et N<sup>o</sup>.

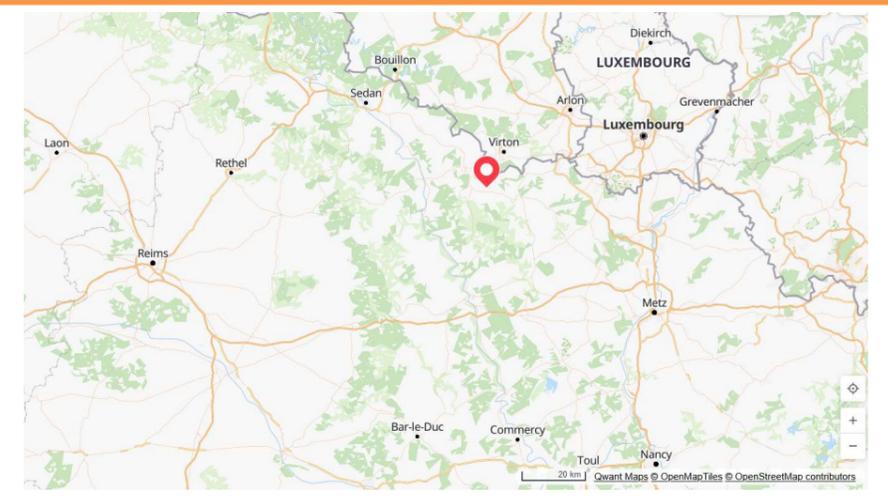
Jugement rendu le *20 Juillet 1920*  
par le Tribunal de *Mamers*  
acte ou jugement transcrit le *26 Juillet 1920*  
à *Cormes (Sarthe)*

N<sup>o</sup> du registre d'état civil

101-708-1922. [26434]

Fils de Théodule Gasnot et de Joséphine Gauthier, Marcel travaille à la ferme de Barbe d'Orge à Cormes, avec ses parents, comme l'indique l'extrait du recensement de 1911.

Barbe d'Orge	159	394	Gasnot	Théodule	1852	St-Jean du S.	ici	Chef	fermier	fraternel
		395	id	Joséphine	1854	Montmirail	ici	épouse	ovide	
		396	id	Marcel	1884	Cher	ici	fil	ici	
		397	id	Georges	1891	Cormes	ici	ici	ici	
		398	id	Armandine	1871	St-Jean du S.	ici	sœur	Méau	
		399	id	Chauveau	Henri	1893	St-Jean la P.	ici	domestique	Cornuillet
		400	Serray	Fernand	1897	Sammy	ici	ici	ici	



Localisation de Marville (Meuse)

Mardi  
25 août

Distributions viande 1<sup>re</sup> pain 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> 30. Le Rég<sup>t</sup> reçoit l'ordre d'organiser la défense des côtes 302 et 253 face à l'est, gardant le pont de Velone sur la crête, cote 302. Loup St. La Bihan 2 cis, cote 253. Cap: Lavierie 1<sup>er</sup> 6<sup>is</sup>.

Le 1<sup>er</sup> 6<sup>is</sup> à droite tient boche et le passage del'bois. Le Régiment reçoit l'ordre de retraiter

Extraits du Journal Militaire des Opérations (JMO) du 130<sup>e</sup>me Régiment d'Infanterie au 25/08/1914

Ministère de la défense - Mémoire des hommes

DATES. HISTORIQUE DES FAITS.

*sur la cote 311 ferme de Valendou, pendant cette retraite l'ordre de se porter à Tri le sec puis à Remouville, enfin à Murvauz, traversée de la forêt de Vouye. En arrivant à Murvauz le Régiment apprend qu'il doit aller à Milly, arrivée à 1 heure du matin, il y cantonne.*